

# **ACTION SYNDICALE**

Journal du Syndicat Général des Personnels du Service Public de l'Archéologie  
[www.cgt-culture.fr](http://www.cgt-culture.fr)

## **Fric et fisc**

## **Edito**

Attention, Woerth a les noms. Les Trois milles contribuables français qui ont « oublié » de déclarer leurs comptes en Suisse aux administrations fiscales et financières en tremblent de peur : le gouvernement va sévir.

Pas tout de suite, on va quand même laisser un délai raisonnable (jusqu'au 31 décembre) à ces étourdis pour régulariser leurs situations, mais passé ce délai, ça va sévir sévère !

Au delà de ces trois milles individus pour lesquels on a pas vraiment de souci à se faire, il est bon de rappeler, qu'en France, la fraude des entreprises au fisc et à l'Urssaf se compte en dizaines de milliards d'euros et représente chaque année à peu près l'équivalent du déficit du budget de l'Etat.

Pendant ce temps, la lutte contre la fraude fiscale est menée par une administration dont les effectifs sont saignés à blanc parce que moins de fonctionnaires c'est bon pour le budget de l'Etat. On est loin, bien loin d'une nécessaire réflexion sur la fiscalité.

Au delà de la lutte contre la fraude fiscale, c'est tout le système d'imposition qu'il faut repenser. Les niveaux de revenus et les capacités contributives des citoyens doivent être pris en compte de manière plus importante et l'impôt sur les sociétés doit devenir un outil tourné vers l'efficacité économique, la justice sociale et le développement durable.

Il doit inciter les entreprises à accroître l'investissement productif, à investir massivement dans la formation et la recherche.

La réflexion sur la fiscalité passe par l'identification des besoins sociaux de la population en services publics.

A l'heure d'une rentrée scolaire pour laquelle il manque des milliers d'enseignants, à l'heure d'une offensive pour privatiser la poste qui bat son plein, à l'heure de la « Révision Générale de Politiques Publique » et de loi dite de mobilité, les enjeux de la période en ce qui concerne les services publics sont colossaux et relèvent de choix de société.

Par ailleurs, il n'est pas aujourd'hui un secteur d'activité, ni dans le public ni dans le privé, qui n'échappe au marasme. Ce marasme est la conséquence soit de la crise soit de choix de gestions dictés par le profit de quelques-uns.

Cette rentrée doit être marquée par le développement de luttes dans chaque secteur et par la construction de convergences entre ces luttes tant au niveau national qu'international.

# **Actualité** Délocalisation : un an de lutte *Ephéméride d'une lutte.*

**Voilà maintenant un an que les personnels du siège lutte contre ce projet. Grèves, manifestations, pétitions, courriers, interpellations, interceptions, cris, vœux, motions, manche à balai, conseil d'administration, conseil scientifique, CTPM, IGAC, rapport, slogans, sabotage, le branle-bas de combat a été totale pour délégitimer ce projet. C'est chose faite mais pas suffisant. Le ministre aura en septembre une expression sur ce sujet. Qu'il sache que la CGT sera toujours aux côtés des personnels.**

## **La fête est plus belle quand il y a un joli massacre !**

Dans la liste de ces actions perfides de certains, le projet de délocalisation du siège de l'Inrap, dès l'été 2008, à l'annonce des mesures de compensation de la refonte de la carte militaire.

Quelle aubaine ! Apporter l'Inrap comme trophée sur un plateau à Albanel.

Tout ça sans tenir aucun compte des conclusions négatives sur l'implantation du siège de l'Inrap en province émises dans un rapport de 2006 de l'Inspection générale du ministère des finances ; et sans aucune étude préalable de faisabilité, bien sûr.

## **La note de synthèse de la DAPA n'est pas sincère !**

► *Et voilà que, de la même façon, le directeur de la DAPA envoie bouler les conclusions des inspecteurs généraux du ministère remises à la ministre le 12 février 2009.*

► *Alors qu'ils avaient réclamé la communicabilité de ce rapport depuis le CA du 12 mars, nos administrateurs se sont vu remettre une simple « note » le matin même de la séance du 30 avril !*

► *En trois pages et demi, la note de la Dapa prétend résumer les « recommandations » des Inspecteurs, alors qu'elle se borne à n'exposer que des mesures à mettre en œuvre pour l'exécution du projet de déloc ;*

► *cela se rapporte seulement à quelques-uns des points présentés par les inspecteurs dans la deuxième partie d'un rapport qui en comprend trois.*

► *Et c'est bien l'établissement que certains souhaitent exécuter car elle passe sous silence toute la première partie de ce rapport, soit les impacts sur la vie de l'établissement.*

► *Les Inspecteurs généraux des ministères de la recherche et de la culture ne le prennent pourtant pas à la légère, eux !*

*Lors de la présentation orale du rapport qu'il nous avaient été faite le 16 avril, ils avaient mentionné :*

► *« l'exaspération, l'émotion et la perplexité de la communauté archéologique exprimant son incompréhension totale à l'annonce de ce projet » ;*

► *« le fort risque d'isolement scientifique de l'établissement et la crainte d'une dégradation de la situation vue par la communauté scientifique comme n'étant déjà pas idéale ».*

► *Ils avaient aussi insisté sur les risques de ralentissement, voire de remise en cause, des projets de pilotage engagés par l'établissement, projets qui visent pourtant à améliorer tant le fonctionnement interne que les liens avec nos partenaires.*

► *Les plus de 60 agents du siège qui assistaient à cette présentation leur ont alors demandé comment, dans ce cas, il avait pu être envisagé de délocaliser le siège de l'Inrap.*

► *Selon les inspecteurs, les services centraux du MCC ne connaîtraient pas bien le rôle et le fonctionnement du siège... Ah la belle excuse que voilà !*

► *C'est vrai ça, il est plus facile pour certains de voir l'Inrap à Reims que d'oeuvrer pour le service public de l'archéologie !*

**17/9/2008** : annonce de la délocalisation du siège de l'Inrap par la CGT Culture.

**18/9/2008** : au siège, AG de soixante trois agents et dépôt d'un préavis de grève intersyndical pour 25/9.

**23/9/2008** : Lettre des dix huit directeurs de l'Inrap aux trois ministres de tutelle pour leur demander de reconsidérer le projet de délocalisation.

**24/9/2008** : journée de grève historique au siège de l'Inrap, 76 % de grévistes et dix communiqués des régions. Finale à la buvette de la Cgt.

**26/9/2008** : interpellation de C. Albanel à la descente de son carrosse ; elle lâche « ...siège ...Inrap...150 ».

**9/10/2008** : manifestation au jardin du Palais Royal, interpellation de Michel Clément (DAPA, infiltration au cœur de la pyramide du Louvre par un petit groupe d'agents, investissement du pont des Arts et envahissement du ministère de la recherche.

**10/10/2008** : Christine Albanel annonce la délocalisation du siège à Reims au CTP M.

**22/10/2008** : Vœu du comité technique paritaire central

**23/10/2008** : soirée IPAC\* rue de Valois lors de la réception des directeurs de musées et experts des musées européens.

**6/11/2008** : Motion du Conseil scientifique de l'Inrap et « *raccompagnement* » de monsieur mobilité et reclassement du MCC à la station de métro ... chaud à ses fesses ...

**7/11/2008** : interception de C. Albanel au musée Guimet et remise d'un dossier sur la déloc. à J. Chirac. Finale sur le trottoir ...

**14/11/2008** : interception de Valérie Pécresse à l'inauguration de la Ville européenne des sciences au Grand Palais. Finale à la buvette de l'Inrap.

**24/11/2008** : interception de Christine Albanel aux Gobelins. Finale à la buvette.

**25/11/2008** : Pour la défense du service public de l'archéologie préventive, 800 agents Inrap et Sra manifestent à Paris. Le directeur de Cabinet demande au chef de l'Inspection générale des Affaires Culturelles du MCC, Xavier Roy, de réaliser un rapport sur la relocalisation du siège de l'Inrap à Reims. Finale à la buvette.

**27/11/2008** : La majorité du Conseil d'Administration s'exprime contre la délocalisation du siège de l'Inrap.

**4/12/2008** : participation à l'AG aux Bons-Enfants et interpellation de la conseillère sociale.

**13/12/2008** : Manifestation des 14 services publics délocalisables, ensemble, sous la pluie et la neige. Finale à la buvette.

**15/12/2008** : Vœu du CHS de l'Inrap.

**16/12/2008** : *referendum* sur la délocalisation, 97 % des personnels votent contre la déloc.

**13/1/2009** : manifestation des personnels du siège et du ministère aux vœux de Christine Albanel à l'Opéra de Paris. Sublime et apéritif.

**3/2/2009** : question de J. Irlès ( députée UMP des P.-O.) à l'assemblée nationale à C. Albanel sur la déloc. Inrap.

**12/2/2009** : remise du rapport Roy-Aubin-KOR. à C. Albanel.

**12/3/2009** : intervention d'une cinquantaine d'agents au conseil d'administration de l'Inrap pour dénoncer le mépris dans lequel se trouvent l'Inrap et ses personnels et exiger le rapport.

**13/3/2009** : aux aurores, interpellation du secrét. gal.I du MCC, Guillaume Boudy, à son arrivée au MCC. Fait pas le farot.

**18/3/2009** : négociation préavis de grève du 19 mars. Altercation violente entre le Cabinet et la CGT Culture sur la délocalisation.

**19/3/2009** : blocage du siège de l'Inrap. Tout le monde est au bar.

**30/3/2009** : au CTPM, le directeur de Cabinet s'engage à une présentation du rapport par les inspecteurs généraux de la Culture et la Recherche le 7 avril.

**7/4/2009** : les inspecteurs généraux présentent pendant plus de trois heures et demi le rapport sur la déloc. Finale à la buvette.

**30/4/2009** : intervention au CA des personnels relative à la note de synthèse remise par le directeur de la DAPA aux administrateurs.

**1/5/2009** : Petite taupe veut savoir qui lui a fait sur la tête.

**9/6/2009** : en CTP M, Le dir. Cab annonce la création du comité de pilotage de la délocalisation conduit par la DAPA et la DAG.

**25/6/2009** : manifestation contre la casse du ministère en présence des partis politiques. Finale à la buvette.

**1/7/2009** : sabotage du comité de pilotage de la délocalisation du siège de l'Inrap. Bouquet final à la buvette.

\*IPAC = « *Inrap à Paris, Albanel dans une Caserne* »

Faute de place, cette liste n'est pas exhaustive.

# Allocation chômage : assurer la continuité du service **Inrap**

**Cette rentrée a été marquée par une réunion relative aux grandes difficultés que rencontrent les demandeurs d'emploi à l'Inrap. Les organisations syndicales ont sommé la direction de tout mettre en œuvre pour que :**

- ▶ **les droits des demandeurs d'emploi ne soient plus bafoués,**
- ▶ **le versement des allocations chômage (ARE) par l'établissement soit réalisé en temps et en heure afin d'éviter des situations dramatiques aux agents précaires qui sont au chômage.**
- ▶ **la continuité du service soit assurée en toute urgence.**

## **Propositions des organisations syndicales pour améliorer la situation des précaires**

- ▶ Doubler le poste actuellement dédié aux traitements des ARE afin que la continuité du service soit assurée en cas d'absence de l'agent.
- ▶ Meilleures information et communication auprès des précaires sur la réglementation de l'allocation chômage, leurs droits et obligations, la constitution des dossiers « Assedic » et « Inrap ».
- ▶ Envoi de la « note d'information aux agents en fin de contrat Inrap » relative à l'allocation chômage au moins huit jours avant la fin du contrat et non pas plusieurs jours après la fin du contrat comme c'est le cas actuellement.
- ▶ Rétro planning pour tenir les engagements de date de mise en paiement de l'ARE.
- ▶ Meilleure organisation du service ARE à la DRH.
- ▶ Tableaux de bord relatif à l'ARE afin d'être en mesure d'apprécier l'efficacité du dispositif.
- ▶ Instruction Inrap relative aux ARE;
- ▶ Envoi de la feuille jaune ( attestation de l'employeur destinée aux assedics ), maintenant blanche, le dernier jour du contrat de travail.

## **Agence comptable : le train sifflera trois fois ... au moins**

- ▶ De son côté, l'agent comptable a fait la proposition « d'au moins un troisième train de paie » pour améliorer la qualité du service rendu en réalisant plusieurs versements dans le mois, étaler la charge de travail et la coordonner avec d'autres impératifs, ceux du contrôle de paie notamment. Actuellement deux trains de paie ont été mis en place. En réalité, ces trains partent souvent en retard.
- ▶ La proposition de trains supplémentaires est une bonne proposition pour les personnels car elle permet de verser l'ARE dans le mois, tout en tenant compte des aléas du moment (AMA en retard, dossiers incomplets et rejetés, etc...).
- ▶ Elle permet de s'adapter à la situation et de faire partir les trains à l'heure puisque la cadence de ceux ci est plus soutenue !

## **Assurer la continuité du service**

- ▶ Les représentants de la DRH ont semblé acter un certain nombre de propositions sans enthousiasme tout en arguant de difficultés informatiques, prétexte à toutes sortes d'inertie. Ils n'ont pourtant pas le choix. Les propositions récapitulées ci-jointes sont les seules actuellement qui permettront aux plus précaires de bénéficier de leurs droits en temps utiles.
- ▶ Une prochaine réunion a été programmée mais notre patience a des limites et la direction doit faire vite et bien sur ce dossier.

## **On marche sur la tête et ce n'est pas nouveau !**

- ▶ A l'heure où le ministère a choisi la « solution » de l'ultra précarité avec le contrat d'opération, ces derniers rappels ne sont pas inutiles.
- ▶ Il n'est pas non plus inutile de rappeler que 800 000 euros d'allocation chômage équivalent à 35 ETP.
- ▶ Cette politique de forte contrainte sur la masse salariale, du tout-précaire fait marcher les administrations et les établissements publics sur la tête. C'est pourquoi il est impératif d'engager le plus rapidement possible les recrutements des 50 nouveaux CDI.

## **Du CDI en lieu et place de la précarité**

- ▶ En dernier lieu et pour conclure, les organisations syndicales ont tenu à rappeler qu'il était indispensable de pourvoir l'emploi permanent par du CDI - c'est la loi - , et aussi de saturer le plafond d'emploi CDI par du CDI et non par du CDD comme c'est le cas depuis plusieurs années maintenant.
- ▶ Indépendamment des conséquences sociales sur les personnels et l'établissement, la précarité, et donc le chômage, sont un trou financier sans fond pour l'Inrap. Il est probable qu'en 2009, le montant total de l'allocation chômage avoisine celui de 2005, soit aux alentours de 800 000 euros puisque le nombre d'agents indemnisés est le même, à savoir 80 en moyenne par mois.



# Le Droit des agents

## **Repyramidage : entre la limace et le paresseux !**

**On ne se méfie jamais assez d'un projet de décret qui passe en comité technique paritaire de l'Inrap un 1<sup>er</sup> avril...**

**Ainsi, depuis cette date, le décret sur le repyramidage (rebaptisé « requalification ») devait se rendre de l'Inrap aux ministères de la culture, de la recherche, du budget et de la Fonction publique afin d'y être dûment parafé.**

**Ce parcours représente, selon « viamichelin » un périple de 9 kilomètres dans la capitale. Au Comité Technique Paritaire de l'Inrap le 7 juillet, l'administration nous informe que le décret est signé. Fin août on apprenait qu'il s'agissait d'une information « erronée » et que « le rythme de circulation du décret » fût un peu ralenti mais que toutes les signatures devraient être là « dans les jours qui viennent ».**

### **Rien ne sert de courir...**

Si ces prévisions optimistes se réalisent, notre décret aura donc parcouru 9 kilomètres en 156 jours dont 110 ouvrés. Pour peu que l'on accorde à notre décret le bénéfice des 35 heures hebdo et donc d'une journée de travail moyenne de 7 heures, **cela nous fait une vitesse de 0,012km/h.** Ce « rythme de circulation du décret » est beaucoup plus rapide que celui de la limace (0,002 km/h) et que celui de l'escargot (0,005 km/h). Par contre, il fait passer le paresseux (0,160km/h) et la tortue (0.250km/h) pour des guépards pressés. Évidemment, ce dossier, qui a démarré au 1<sup>er</sup> semestre 2006, ne s'est jamais vraiment illustré par son « rythme de circulation ».

### **... Nous entrerons dans la carrière ...**

Début août, les agents de l'Inrap cdi depuis plus d'un an au 1<sup>er</sup> juin 2007 et qui justifient d'au mois 5 ans d'ancienneté à cette date ont reçu un document qui vise à dresser un récapitulatif de leurs états de service afin de reconstituer leur carrière et de calculer leur ancienneté. Enfin... sont censés avoir reçu **car nous avons des témoignages de collègues qui, bien que remplissant les conditions du repyramidage n'ont pas reçu le dit document.**

**...quand nos années n'y seront plus** Donc les agents sont censés avoir reçu un document qui reconstitue leur carrière et qui calcule leur ancienneté. Enfin... qui est censé reconstituer leur carrière **car nous avons des témoignages de collègues pour lesquels les erreurs se mesurent en mois voire en années.**

Donc les agents sont censés avoir reçu un document qui est censé reconstitué leur carrière et... qui est censé calculer leur ancienneté **car là aussi, nous avons des témoignages de collègues qui ont eu la désagréable surprise de constater que, par exemple, les dates de début de contrat CDI fixées par décision de justice ne sont pas respectées ou alors que les requalifications catégorielles issus de l'accord d'entreprise AFAN d'avril 1993 n'étaient pas prises en compte ou bien encore que l'ancienneté acquise dans d'autre secteur de la fonction publique n'était pas non plus intégrée.**

### **On ne se méfie jamais assez d'un courrier que l'on reçoit le 15 août.**

Le Sgpa CGT vous invite à vérifier d'une part que vous avez bien reçu ce document si vous remplissez les conditions du repyramidage, et d'autre part que le contenu de ce document correspond à la réalité du service accompli et respecte les dispositions réglementaires et les décisions de justices.

## **En bref**

### **Nomination aux choix : le droit foulé au pied et les pieds dans le tapis**

La procédure relative aux nominations aux choix prévoit que les agents remplissant les conditions requises reçoivent un avis sur leur aptitude à exercer des fonctions relevant de catégories supérieures. Ces avis peuvent être annotés par les agents. Mais il n'en sera rien étant donné que « *le recueil de l'avis des chefs de services a rencontré d'importante difficultés* ». L'Inrap n'a pas l'intention, une fois de plus pour le plan de recrutement 2008, de respecter ni le décret du personnel ni sa propre décision du 13 juin 2008. La gestion de ce dossier par l'Inrap est absolument lamentable, comme si les agents n'avaient pas le droit à la transparence dans l'évolution de leur carrière.

### **Mutuelle**

Lors du renouvellement du marché d'assurance complémentaire santé, la Direction nous a assurée que le contrat de prévoyance passé avec la SMAPRI reconduisait l'intégralité des garanties du précédent marché. Il semble toutefois que les agents rencontrent quelques difficultés. Plusieurs d'entre eux nous ont informé qu'ils avaient dû avancer l'argent, notamment pour des soins dentaires, pour des lunettes ou pour des hospitalisations. La CGT l'a d'ores et déjà signalé à la Direction. Celle-ci sera interpellé au prochain CTP Central (15 octobre) pour obtenir des réponses et faire en sorte que les agents n'aient plus à déboursé d'argent.

### **Bulletin d'adhésion au SGPA CGT**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Région : .....

Tel : ..... Email : ..... INRAP SRA Autre : .....

A retourner à CGT-Culture, 12, rue de Louvois, 75002 PARIS - email : [sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr](mailto:sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr)

Tel : 01 40 15 51 86 - Fax : 01 40 15 51 77 - internet : <http://www.cgt-culture.fr>